

pose de ses propres et beaux atouts auxquels il a du mal à renoncer. « Comme la loi NOTRe le permet, nous avons déposé une marque territoriale, celle de Bolquère-Pyrénées 2 000, afin de garder notre office de tourisme, explique aujourd'hui sa directrice, Sabine Battaglino. Mais, au 1<sup>er</sup> juillet, normalement, nous devrions dépendre de l'intercommunalité des Pyrénées Catalanes. Nous nous adapterons, bien sûr, mais nous aurons alors moins de marges de manœuvre. Il me semble que cela aurait été mieux que nous puissions conserver notre indépendance. »

Dans le même périmètre, cohabitent aussi la commune et la station de Font-Romeu, la station des Angles et la station de Formiguères. Sabine Battaglino convient aisément qu'on est généralement plus performant quand on est regroupé et que la loi NOTRe peut servir les intérêts des petites communes et des petites stations. Il n'empêche. La directrice de l'office de tourisme de Bolquère-Pyrénées 2 000 observe qu'il y a beau temps que les stations locales ont confié leur promotion à l'association Les neiges catalanes et qu'elles s'en portent bien. Si rien n'est encore tranché, Sabine Battaglino assure qu'elle ne rechigne pas au changement mais elle prévient : « Plus on concentre, moins, en définitive, on est proche du local. Quelle que soit la décision finale, il faudra y être très attentif. »

jecteur qui a des effets bénéfiques sur leur fréquentation. Par ailleurs, avec des stations comme Chamrousse ou Uriage-les-Bains, nous avons des partenariats, des offres croisées, etc. C'est un mouvement naturel qui n'est pas forcément lié à la loi NOTRe.

Ces collaborations, nous les avons montées avec le temps. En outre, puisque notre ADN, c'est « Grenoble, la ville au cœur des montagnes », nous menons d'autres opérations avec les autres sites alentour. La métropole a par exemple un contrat de réciprocité avec le Trièves dans le Vercors et avec onze stations de l'Isère. Nous vendons notamment des forfaits de ski. C'est un peu notre contribution à l'offre des territoires voisins.

**PLM : Comment rendre cette réciprocité encore plus efficace ?**

**Y.E. :** Le lien Grenoble-montagne devra être encore renforcé et, pour cela, il faut concevoir de nouveaux transports en commun. L'offre touristique n'en sera que plus fluide. Dans les tuyaux futurs, j'espère qu'il y aura le câble ville-montagne au moins sur Belledonne et sur le Vercors.



## Gérald Darmanin s'explique devant les députés

La thématique « Fiscalité et dépenses publiques » était l'un des sujets phares du Grand débat national et le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérald Darmanin, a profité de sa présence à l'Assemblée nationale pour clarifier ses positions.

**L**a discussion autour de la thématique « Fiscalité et dépenses publiques » a finalement eu lieu à l'Assemblée nationale le 2 avril dernier et a permis, après plusieurs milliers de réunions locales et plus de 1,5 million de contributions, d'écouter le gouvernement sur ce sujet si sensible.

Gérald Darmanin a d'abord clarifié le calendrier du gouvernement concernant la réforme attendue de la fiscalité locale. Si le ministre a confirmé sa volonté de tenir la promesse du candidat à la présidence de la République puis l'engagement du Président, à la fin de l'année 2017, de supprimer totalement la taxe d'habitation, sauf pour les résidences secondaires, d'ici à la fin du quinquennat, c'est-à-dire d'ici à l'année budgétaire 2022, il a indiqué qu'il lui restait à examiner les meilleures conditions de réalisation de cette disposition très importante. Selon lui, le projet sera traité dans le cadre du prochain projet de loi de finances, qui sera déposé en septembre.

À la suite d'un échange avec un élu, Gérald Darmanin a ensuite rappelé que si l'autonomie financière des collectivités est prévue par la Constitution, ce n'est pas le cas de l'autonomie fiscale. Il a souligné que les différents présidents de la République ont toujours refusé l'autonomie fiscale des col-

lectivités, c'est-à-dire le pouvoir pour elles de décider d'un impôt et de le lever.

En lien avec le sujet, il est revenu sur la difficile question d'un nouvel acte de décentralisation. Le ministre a alors indiqué que le président de la République en discutera avec l'ensemble des forces vives de la nation, notamment les élus locaux. Il a toutefois affirmé que l'accroissement des compétences et de l'autonomie des collectivités territoriales, à travers un nouvel acte de dé-

centralisation, voire une organisation de type fédéral, n'allait pas forcément de pair avec la détention du pouvoir fiscal. Il faut, selon lui, donner plus de compétences aux élus mais aussi que l'impôt lisse les inégalités sociales.

Le ministre a réaffirmé son souhait de revoir le système de recettes des collectivités locales qui est « opaque et

complexe ». L'exemple discuté lors de la séance, celui de la dotation globale de fonctionnement (DGF), l'a illustré. Cette dernière intègre plus de quarante variables si bien que les acteurs du système ont tout le mal du monde à suivre le chemin des décisions prises par le Parlement, leur traduction par la Direction générale des collectivités locales et le montant de DGF versé au bout du compte à chaque collectivité. Il faut ajouter à cela un système de péréquations très compliqué.

« Le ministre a réaffirmé son souhait de revoir le système de recettes des collectivités locales qui est opaque et complexe. »